

De: Karim CHKERI <chkeri2022@gmail.com>
Envoyé: mercredi 15 juin 2022 16:16
À: FFMC 26/07
Objet: Re: Votre positionnement concernant les 2 & 3 roues motorisés

Bonjour,

Pour commencer, nous vous invitons à regarder la position du député Michel LARIVE de La France Insoumise, que nous soutenons : <https://lafranceinsoumise.fr/2021/07/29/question-ecrite-controle-technique-sur-les-deux-et-trois-roues-motorises/>

Ensuite, sachez que nous valorisons votre participation au débat public et votre expertise sur les 2-3 roues. Nous nous engageons donc en conséquence à ce que le député Karim Chkeri, une fois élu, vous rencontre rapidement après l'élection.

Par ailleurs, nous avons l'intention de créer un Conseil citoyen pour associer la société civile au travail parlementaire de M. Chkeri et concevoir les lois localement avec des représentants d'associations, syndicats et citoyens.

A ce titre, nous espérons vivement que vous y participerez pour que nous puissions collectivement faire progresser l'intérêt général.

Nous vous souhaitons une excellente journée,

Bien cordialement,

L'équipe de campagne.

☰ Rubriques actus

29 juillet 2021 — Michel Larive, Nos parlementaires

Question écrite - Contrôle technique sur les deux et trois roues motorisés

2 min de lecture



M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la directive européenne n° 2014/45/UE imposant un contrôle technique périodique tous les deux ans sur les deux et trois roues motorisés.

M. le député a en effet été sollicité par des représentants locaux de la fédération française des motards en colère (FFMC), qui s'inquiètent que cette nouvelle directive réduise davantage leur pouvoir d'achat et fasse les beaux jours des entreprises du secteur. Le Gouvernement, qui semble

avoir entendu en partie la colère des motards manifestants en juin 2021, a alors proposé, par la voix de M. le ministre Djebbari, un contrôle visuel effectué par des garagistes agréés. Or cette proposition ne résout pas du tout le problème et la FFMC avance plusieurs arguments légitimes. En premier lieu, ce contrôle visuel est déjà effectué systématiquement, de fait, par les motards eux-mêmes. Ceux-ci courent davantage de dangers sur la route, ainsi sont-ils pour la plupart bien plus prudents avant de partir que les automobilistes. De même, lorsqu'une moto est amenée chez le garagiste pour une révision, de manière plus régulière qu'une automobile, un contrôle des points de sécurité est systématiquement effectué par ce dernier. Ainsi le véhicule est-il contrôlé et à ce titre il n'est pas véritablement justifié qu'un contrôle technique sur motos prenne exemple sur celui des voitures. Le faible kilométrage d'une moto ne justifie pas non plus une périodicité de contrôle aussi intense que celle des voitures. Enfin, sur le volet accidents, la FFMC avance, suivant le rapport MAIDS de 2015, qu'une défaillance matérielle n'est responsable que de 0,7 % des accidents pour lesquels une moto est impliquée et que le facteur humain demeure la première cause d'accident.

Par conséquent, M. le député appelle M. le ministre à retirer sa proposition de contrôle visuel comme compensation à la directive n° 2014/45/UE. Il demande à envisager d'autres mesures comme un contrôle technique à la revente du véhicule, l'établissement d'une liste normative de points de contrôle à chaque passage d'une moto au garage, ou encore le nécessaire renforcement de l'éducation, la formation et l'apprentissage d'un bon comportement sur la route.